

Direction
Départementale
des Territoires
Loir-et-Cher

Service
Économie
Agricole et
Développement Rural

**Date limite de réception
des dossiers et des clauses DPU
16 mai 2011**

**Renseignements téléphoniques
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
☎ 02 54 55 75 30**

TELEDECLARATION DOSSIERS PAC

En cas de difficulté pour télédéclarer les dossiers PAC,
mise à disposition d'un ordinateur

à BLOIS (avec assistance)

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

à la Direction Départementale des Territoires

17, Quai de l'Abbé Grégoire – 41012 BLOIS CEDEX

(un stationnement est possible sur le parking du Quai du Foix dit « Croix Rouge)

à VENDOME (sans assistance)

du lundi au jeudi de 14 h à 16 h 30 - le vendredi de 14 h à 16 h

à l'Antenne Territoriale Nord

9, rue du Faubourg Chartrain

☎ 02 54 67 45 79

Dépôt des dossiers PAC et DPU

(sans vérification)

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

à la Direction Départementale des Territoires

17, Quai de l'Abbé Grégoire – 41012 BLOIS CEDEX

(un stationnement est possible sur le parking du Quai du Foix dit « Croix Rouge)